

Objet:

RE: Demandes caméras espace public

De :

Envoyé : jeudi 27 février 2020 15:24

À :

Cc :

Objet : Demandes caméras espace public

Importance : Haute

Bonjour

Pourrais-tu prendre en charge les 3 demandes suivantes et les soumettre à l'approbation du conseil communal ?
Les 3 écoles secondaires ci-dessous souhaitent installer des caméras en espace public sur leurs bâtiments afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Il s'agit des sites suivants :

- Institut Diderot : Rue des Capucins 58 à 1000 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)
- Académie des Arts : Rue Terre-Neuve 32-34 à 1000 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)
- L'Athénée des Pagodes : Rue de Beyseghem 141 à 1120 Bruxelles : 3 caméras extérieures (voir plan ci-joint)

En te remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à toi.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T.

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Objet:

RE: Demande Avis caméras Bibliothèque Breugel Rue Haute 245 1000 Bruxelles

De : brucity@brucity.be

Envoyé : vendredi 5 novembre 2021 09:24

À : brucity@brucity.be

Cc : brucity@brucity.be

Objet : Demande Avis caméras Bibliothèque Breugel Rue Haute 245 1000 Bruxelles

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

La bibliothèque Breugel souhaite installer une caméra en espace public ainsi que des caméras intérieures.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet.

Ce dossier est relativement urgent. Une installation est envisagée début 2022.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T. +32 (0)2 270 30 30

brucity@brucity.be

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs • Celhule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Objet: RE: Demandes caméras espace public

De : info@brucity.be

Envoyé : vendredi 19 juin 2020 11:09

À : info@brucity.be

Objet : Demandes caméras espace public

Importance : Haute

Bonjour !

Pourrais-tu prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Le complexe Bockstael (Athénée Emile Bockstael, Kakelbont et la primaire Bockstael) ci-dessous souhaite installer 5 caméras en espace public sur leurs bâtiments afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Il s'agit des sites suivants :

- Athénée Emile Bockstael : Rue Reper-Vreven 80 à 1020 Bruxelles : 3 caméras extérieures (voir plan ci-joint)
- Primaire Emile Bockstael : Rue Reper-Vreven 80 (côté Rue Félix Sterckx) à 1020 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)
- Kakelbont : Rue Reper Vreven 100 à 1020 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)

En te remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à toi.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur -

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs • Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

info@brucity.be

Attention : notre adresse email a changé de nom et s'appelle désormais brucity.education. Merci de bien vouloir remplacer dans votre carnet d'adresses les adresses @brunette.brucity.be par des adresses @brucity.education. Exception : Les adresses @he-ferrer.eu et @arba-esa.be ne sont pas concernées par cette notification.

Opgelet: ons e-mail adres is van naam veranderd en is nu brucity.education. Gelieve in uw adresboek de domeinnaam @brunette.brucity.be door @brucity.education te vervangen. Uitzondering : de adressen voor @he-ferrer.eu en @arba-esa.be zijn door deze notificatie niet betrokken.

Objet:

RE: URGENT : Demande de validation du projet caméras du Campus des arts et Métiers au conseil communal

De : _____ [@brucity.education](mailto:____@brucity.education)>

Envoyé : mardi 18 avril 2023 08:41

À : _____ [@brucity.be](mailto:____@brucity.be)>

Cc : _____ [@brucity.be](mailto:____@brucity.be)>

Objet : URGENT : Demande de validation du projet caméras du Campus des arts et Métiers au conseil communal

Importance : Haute

Bonjour à vous,

Vous trouverez ci-joint les documents pour le projet de caméras du Campus des Arts et Métiers (Boulevard de l'abattoir 50 à 1000 Bruxelles).:

Pourriez-vous passer ce dossier au conseil communal pour validation le plus rapidement possible?

Je joins les notes de synthèse et les plans des caméras au présent mail.

Les caméras sont indiquées avec un point noir et la direction avec des flèches rouges. N'hésitez pas à m'appeler si nécessaire.

En vous remerciant d'avance de me tenir au courant de la date de passage de ce dossier au conseil communal.

Bien à vous.

PS : vu l'urgence de ce dossier pour notre département, serait-il possible de ne pas attendre plusieurs dossiers caméras pour faire passer celui-ci ? Merci pour votre compréhension.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur •

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs • Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Rue des Halles 4 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

[@brucity.education](mailto:____@brucity.education)

Objet:

RE: URGENT Demande d'avis BGM caméras Reine Astrid

De : [redacted] a@brucity.education>

Envoyé : vendredi 7 mai 2021 12:47

À : [redacted] @brucity.be>

Cc : [redacted] @brucity.be>; [redacted] @brucity.be>

Objet : URGENT Demande d'avis BGM caméras Reine Astrid

Importance : [redacted]

Bonjour [redacted],

Pourrais-tu prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Le complexe Reine Astrid ci-dessous souhaite installer 9 caméras en espace public sur leurs bâtiments afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Il s'agit du site suivant :

- École primaire Reine Astrid, de la Koninging AstridSchool, de la bibliothèque Mutsaard et de l'Institut Paul Henri Spaak : **Avenue Mutsaard 71 à 1020 Laeken** : 9 caméras extérieures (voir plan ci-joint)

En te remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à toi.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur -

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur
Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

[redacted]@brucity.education



MONT-DE-PIÉTÉ
BERG VAN
BARMHARTIGHEID

Moyane

CABINET BOURGMESTRE	
ENTRE LE	17 -11- 2017
N°	
SORTIE LE	

Monsieur Philippe CLOSE
Bourgmestre
Hôtel de Ville - Grand Place

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13 novembre 2017

N/Réf. : EL/JDJ/27.165

Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous avons adressé en date du 06 septembre 2017 une délibération relative à la modernisation de notre système de vidéo surveillance ainsi qu'un plan de localisation. Conformément à la loi ces plans doivent être soumis à l'approbation du Conseil communal sur avis du chef de corps de la zone de police.

Nous ne sommes aujourd'hui pas informés des suites réservées à ce courrier et il nous serait agréable de pouvoir disposer de cette information notamment en vue de la transmettre à la Commission de Protection de la Vie Privé.

L'évolution de la menace qui pèse sur l'institution et les problèmes de vol domestique que le Mont-de-Piété a connu en 2015 ont conduit le Conseil à confier à la firme Expertise & Security Consultants SPRL la mission de réaliser un audit en matière de sécurité portant sur les aspects techniques procéduraux et humains.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'audit en date du 13 avril 2016. Entre autres mesures, il a donc été décidé de repositionner et de moderniser le réseau CCTV.

En sa séance du 06 septembre 2017, notre Conseil d'Administration a considéré que le placement de caméras est nécessaire à la défense des intérêts vitaux du Mont-de-Piété et qu'au regard des enjeux de protection des personnes et des biens confiés le dispositif mis en place est adéquat et proportionné.

La modernisation des caméras consiste en la transformation aujourd'hui en très grande partie analogique par des caméras IP/IR de différents types :

- ***La caméra standard : Caméra IP IR à dôme fixe, format H.264 et MJPEG. Elle intègre la détection de mouvement et un objectif motorisé. Résolution : 2MP et ont une portée de 30 mètres. Elles sont protégées contre le vandalisme.***
- ***La caméra IP-IR 4K, format H.264 et MJPEG, beaucoup plus précise sera localisée dans la salle d'exposition des gages. Résolution : 8 MP (4K), Angle de vue (H x V) : Grand angle : 110° x 80°; Elles sont protégées contre le vandalisme.***

./....

19-23 Rue St-Ghislain / St-Gisleinsstraat
1000 Bruxelles / Brussel

tél : 02 512 13 85
fax : 02 502 57 39

www.montdepiete.be
www.bergvanbarmhartigheid.be
info@montdepiete.be
info@bergvanbarmhartigheid.be

- *La Caméra IP-IR 360° est également placée en salle d'expo et en salle des coffres. Elle est placée au plafond. Un logiciel interne à la caméra permet l'affichage du champ de vision sans déformation. Elles sont protégées contre le vandalisme.*
- *La caméra thermique est placée sur les toitures plates accessibles elle permet la surveillance dans l'obscurité complète, avec un léger brouillard ou une légère fumée et convient tout particulièrement pour une utilisation avec capteurs vidéo ou pour la sécurisation de zones périphériques des deux toitures à surveiller. Elles sont protégées contre le vandalisme.*
- *La caméra dôme motorisée est destinée à la surveillance du stockage robotisé. L'objectif est à zoom motorisé X30 et la détection de mouvement est intégrée Résolutions : Full HD, 720p, SVGA.*

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous demandons de garantir aux informations jointes la confidentialité la plus grande possible, dans le respect bien entendu du légitime contrôle démocratique de ces dispositifs.

La loi opère une distinction entre

- Les lieux ouverts : l'espace public en plein air ; pour le Mont-de-Piété, les caméras placées en voirie pour surveiller les abords de l'institution. La décision d'installation de ces caméras est prise par le CA sur avis favorable du Conseil communal, après consultation du chef de corps de la zone de police. Au plus tard, un jour avant la mise en service des caméras via un formulaire standard, la décision est transmise à la Commission de Protection de la Vie Privée et au Chef de corps de la zone. Les caméras de cette catégorie sont reprises en vert sur les plans. Les services de la zone de police auront accès aux images de ces caméras en temps réel via un VPN.

Les lieux fermés accessibles au public : les lieux publics couverts ; pour le Mont-de-Piété, les caméras placées dans le passage carrossable, en salle des guichets, en salle d'expo et de vente, dans le passage cocher et dans les salles d'exposition des écuries. La décision d'installation de ces caméras est prise par le CA. Au plus tard, un jour avant la mise en service des caméras via un formulaire standard, la décision est transmise à la Commission de Protection de la Vie Privée et au Chef de corps de la zone. Les caméras de cette catégorie sont en orange sur les plans.

- Les lieux fermés non accessibles au public ; pour le Mont-de-Piété, le jardin et les et les espaces de travail et de stockage. La décision d'installation de ces caméras est prise par le CA. Au plus tard, un jour avant la mise en service des caméras via un formulaire standard, la décision est transmise à la Commission de Protection de la Vie Privée et au Chef de corps de la zone. Les caméras de cette catégorie sont en rouge sur les plans.

Le balisage des lieux par les pictogrammes réglementaires sera effectué dans les jours qui viennent. La localisation des pictogrammes est signalée sur les plans.

Le responsable du traitement des images est au niveau du Mont-de-Piété :

- Le Conseil d'Administration pour ce qui relève de la prise de décision de placement de caméras et de la définition des finalités du dispositif
- Le Directeur général assisté des deux correspondantes sécurité et du personnel de gardiennage pour la mise en œuvre pratique des dispositions décidées par le Conseil d'Administration et pour ce qui relève du respect de la législation.

Ces personnes prennent toutes les mesures de précaution nécessaires pour éviter que des personnes non autorisées n'aient accès aux images et sont tenues au devoir de discrétion en ce qui concerne les données personnelles fournies par les images.

Le cadre de contrainte dans lequel s'exerce leur mission est communiqué aux agents internes de l'institution et aux responsables de la firme de gardiennage et du centre de télésurveillance qui le signent pour accord.

Le Directeur général ou la personne agissant sous son autorité doit transmettre les images aux services de police ou aux autorités judiciaires s'il constate des faits pouvant être constitutifs d'infraction ou de nuisances et que les images peuvent contribuer à faire la preuve de ces faits ou à en identifier les auteurs. Il doit également répondre favorablement aux demandes des services de police si ceux-ci les réclament dans le cadre de leurs missions de police administrative ou judiciaire. Dans le cas d'un lieu fermé non accessible au public, le Directeur général ou la personne agissant sous son autorité peut exiger la production d'un mandat judiciaire. Aucun autre destinataire tiers des images n'est autorisé.

Pour le Mont-de-Piété, ces personnes sont :

- M, Directeur général,
- Correspondante sécurité,
- M, Correspondante sécurité adjointe,

Ces caméras placées sur les lieux de travail sont destinées à protéger les biens de l'entreprise et la sécurité des biens et des personnes. Leur placement a reçu un avis favorable des organisations syndicales dans le cadre de notre COCOBA sur base de l'engagement pris que le dispositif ne sera en aucun cas pour contrôler le processus de production ou le travail des agents.

L'enregistrement d'images n'est autorisé que dans le but de réunir la preuve de nuisances ou de faits constitutifs d'infraction ou générateurs de dommages, de rechercher et d'identifier les auteurs des faits, les perturbateurs de l'ordre public, les témoins ou les victimes.

La notification payante de la décision d'installation des caméras mentionne :

- 1° comme date de transmission des données à la Ville et au chef de zone : le 06 septembre 2017
- 2° comme responsable du traitement des données : le Mont-de-Piété de la Ville de Bruxelles représenté par son Directeur général, 21 rue Saint Ghislain, 1000 Bruxelles
- 3° la liste des caméras avec leurs caractéristiques techniques et le type de lieu contrôlé. Il s'agit :

- De caméras IP/IR avec zoom et focus télécommandable de 2 MP (encadré mauve)

- De caméras IP/IR à dôme motorisé, zoom X30 360°, stockage robotisé, (couleur taupe)

- De caméras IP/IR 4K avec détecteur de mouvement de 8MP sise en salle d'expo (encadré bordeaux)

- De caméras IP/IR 360° avec zoom et focus télécommandable de 5 MP (encadré jaune)

- De caméras thermiques en zone de toiture zoomX4 sur les deux toitures plates accessibles (encadré turquoise)

4° l'emplacement des pictogrammes de signalisation, repris sur plan

5° le fait que les données, en dehors de celles qui sont conservées en raison de constat ou de suspicion de faits délictueux transmis aux autorités, sont effacées après 1 mois

Nous vous remercions de la suite réservée à ce dossier.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, de croire en l'assurance de ma haute considération.

[Signature]
[Signature]
[Signature]

[Signature]
Le Directeur général,
[Signature]

Aydin Aydan

Objet:

RE: Demande Avis caméras Agnes Varda Rue Claessens 57 à 1020 Laeken

De : aydin@brucity.be

Envoyé : mardi 3 mai 2022 12:02

À : aydin@brucity.be

Cc : aydin@brucity.be

Objet : Demande Avis caméras Agnes Varda Rue Claessens 57 à 1020 Laeken

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

L'École de photographie Agnes Varda souhaite installer une caméra en espace public ainsi que des caméras intérieures.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T.

aydin@brucity.be

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

*Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur
Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel*

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Objet:

RE: Demande caméras espace public Robert Catteau site Minimes

De : [redacted]@brucity.education>

Envoyé : mardi 4 mai 2021 14:30

À : [redacted]@brucity.be>

Cc : [redacted]@brucity.be>; [redacted]@brucity.be>

Objet : Demande caméras espace public Robert Catteau site Minimes

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

L'école primaire Robert Catteau (situé Rue des Minimes 81 à 1000 Bruxelles souhaite installer des caméras en espace public afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet validée par notre SIPPT.

Merci de m'indiquer la personne qui sera en charge de ce dossier.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

[redacted]@brucity.education

Objet:

RE: URGENT : Demande de validation de 3 projets caméras au conseil communal

De : [redacted]@brucity.education>

Envoyé : vendredi 6 janvier 2023 11:41

À : [redacted]@brucity.be>

Cc : [redacted]@brucity.be>

Objet : URGENT : Demande de validation de 3 projets caméras au conseil communal

Bonjour à vous,

Vous trouverez ci-joint les documents pour 3 projets de caméras :

1. École Fondamentale de Haren (Rue de la paroisse 34 à 1130 Bruxelles)
2. École maternelle Léopold 1^{er} (Rue Laneau 5 à 1020 Bruxelles)
3. Lycée Henriette Dachsbeck (Rue de la Paille 24 à 1000 Bruxelles)

Pourriez-vous passer ces 3 dossiers au conseil communal pour validation ?

Je joins les notes de synthèse et les plans des caméras au présent mail.

Les caméras sont indiquées avec un point noir et la direction avec des flèches rouges. N'hésitez pas à m'appeler si nécessaire.

En vous remerciant d'avance de me tenir au courant de la date de passage de ces dossiers au conseil communal.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T.

[redacted]@brucity.education

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Rue des Halles 4 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Objet:

RE: Demande caméras espace public Robert Catteau site Allard

De : @brucity.education>
Envoyé : mardi 4 mai 2021 14:26
À : @brucity.be>
Cc : @brucity.be>
Objet : Demande caméras espace public Robert Catteau site Allard

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Le complexe Robert Catteau (situé Rue Ernest Allard 49 à 1000 Bruxelles souhaite installer des caméras en espace public afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet validée par notre SIPPT.

Merci de m'indiquer la personne qui sera en charge de ce dossier.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T.

@brucity.education

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Objet:

RE: Demande caméras espace public STEYLS

De : 1@brucity.be
Envoyé : mercredi 10 mars 2021 16:45
À : 1@brucity.be
Cc : 1@brucity.be
Objet : Demande caméras espace public STEYLS

Bonjour

Pourrais-tu prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

L'école primaire Steyls ci-dessous souhaite installer 3 caméras en espace public sur leurs bâtiments afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Il s'agit du site suivant :

- École primaire Steyls : Rue Thys Vanham 21 à 1020 Bruxelles : 3 caméras extérieures (voir plan ci-joint)

En te remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à toi.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur -

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

1@brucity.be

Attention : notre adresse email a changé de nom et s'appelle désormais brucity.education. Merci de bien vouloir remplacer dans votre carnet d'adresses les adresses @brunette.brucity.be par des adresses @brucity.education. Exception : Les adresses @he-ferrer.eu et @arba-esa.be ne sont pas concernées par cette notification.

Opgelet: ons e-mail adres is van naam veranderd en is nu brucity.education. Gelieve in uw adresboek de domeinnaam @brunette.brucity.be door @brucity.education te vervangen. Uitzondering : de adressen voor @he-ferrer.eu en @arba-esa.be zijn door deze notificatie niet betrokken.

Objet:

RE: Demande caméras espace public Palais du Midi

De : [redacted]@brucity.education>

Envoyé : lundi 27 avril 2020 14:15

À : [redacted]@brucity.be>

Cc : [redacted]@brucity.be>

Objet : Demande caméras espace public Palais du Midi

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

La Haute École Francisco Ferrer souhaite installer, en partenariat avec le département des Sports des caméras en espace public sur le Palais du Midi, passage du travail inclus afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet.

Merci de m'indiquer la personne qui sera en charge de ce dossier.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T. [redacted]@brucity.be

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Attention : notre adresse email a changé de nom et s'appelle désormais brucity.education. Merci de bien vouloir remplacer dans votre carnet d'adresses les adresses @brunette.brucity.be par des adresses @brucity.education. Exception : Les adresses @he-ferrer.eu et @arba-esa.be ne sont pas concernées par cette notification.

Opgelet: ons e-mail adres is van naam veranderd en is nu brucity.education. Gelieve in uw adresboek de domeinnaam @brunette.brucity.be door @brucity.education te vervangen. Uitzondering : de adressen voor @he-ferrer.eu en @arba-esa.be zijn door deze notificatie niet betrokken.

Objet:

TR: Demande d'autorisation pour des caméras en espace public

From:

Sent: mercredi 8 mai 2019 12:14

To:

Cc:

Subject: Demande d'autorisation pour des caméras en espace public

Importance: High

Bonjour,

Pourrais-tu prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

La HEFF souhaite installer des caméras en espace public sur 2 de ces bâtiments afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Il s'agit des sites suivants :

- HEFF Palais du Midi : Rue de la Fontaine 4 à 1000 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)
- HEFF Place Anneessens : Place Anneessens à 1000 Bruxelles : 3 caméras extérieures (voir plan ci-joint)

Tu trouveras également ci-joint notre nouvelle Instruction permanente (54) qui explique la réglementation et précise la procédure administrative à suivre (voir Annexe 1 en ce qui concerne les caméras en espace public).

En te remerciant de me confirmer que tu disposes de tous les éléments pour introduire cette demande au conseil communal.

Bien à toi.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur -

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

info@brucity.be

Objet:

RE: Demande d'autorisation pour des caméras en espace public

From:

Sent: vendredi 7 juin 2019 11:24

To:

Subject: Demande d'autorisation pour des caméras en espace public

Importance: High

Bonjour,

Pourrais-tu prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

L'Institut Bischoffsheim souhaite installer des caméras en espace public sur 2 de ces bâtiments afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Il s'agit des sites suivants :

- IBIS Blanchisserie: Rue de la Blanchisserie 52 à 1000 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)
- IBIS Blanchisserie: Rue de la Blanchisserie 52 à 1000 Bruxelles (côté Marais): 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)
- IBIS Canal : Rue du Canal 55-57 à 1000 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)

Tu trouveras également ci-joint notre nouvelle Instruction permanente (54) qui explique la réglementation et précise la procédure administrative à suivre (voir Annexe 1 en ce qui concerne les caméras en espace public).

En te remerciant de me confirmer que tu disposes de tous les éléments pour introduire cette demande au conseil communal.

Bien à toi.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur •

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

[@brucity.be](mailto:brucity.be)

Objet:

RE: Demande d'autorisation pour des caméras en espace public

De : @brucity.be>

Envoyé : mercredi 7 août 2019 12:41

À : @brucity.be>

Cc : @brucity.be>

Objet : Demande d'autorisation pour des caméras en espace public

Importance : Haute

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge les 2 demandes suivantes et les soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Les 2 écoles secondaires ci-dessous souhaitent installer des caméras en espace public sur leurs bâtiments afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Il s'agit des sites suivants :

- Institut Bischoffsheim : Rue de la Blanchisserie 52-4 à 1000 Bruxelles : 2 caméras extérieures (voir plan ci-joint)
- Institut Bischoffsheim : Rue du Canal 53 à 1000 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)
- Institut De Mot-Couvreur : Place du Nouveau Marché aux Grains 24 à 1000 Bruxelles : 1 caméra extérieure (voir plan ci-joint)

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T.

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs • Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

@brucity.be

Objet:

RE: Demande Avis caméras Hoofdstedelijke Kleuterschool Koningin Astrid
Donderberg

De :

@brucity.education>

Envoyé : jeudi 10 février 2022 13:37

À :

@brucity.be>

Cc : @brucity.be>

Objet : Demande Avis caméras Hoofdstedelijke Kleuterschool Koningin Astrid Donderberg

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

La Hoofdstedelijke Kleuterschool Koningin Astrid souhaite installer deux caméras en espace public ainsi que des caméras intérieures.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - 7

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

@brucity.education

Objet: RE: Aangifte camera + goedkeuring van gemeenteraad project Beurs

From: <@brucity.be>
Sent: Tuesday, July 4, 2023 2:25:06 PM
To: <@brucity.be>
Subject: FW: Aangifte camera + goedkeuring van gemeenteraad project Beurs

Bonjour ,

Une nouvelle demande validation de caméras en espace publics pour la Bourse.
Est-ce que les documents joints sont complet pour soumettre au Conseil ?

D'avance merci pour ton retour.

Bât



Directeur général • Directeur generaal - info@brucity.be
VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Département Patrimoine Public • Departement Openbaar Patrimonium
Rue des Halles 4 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4 1000 Brussel
www.bruxelles.be • www.brussel.be • [Suivez-nous sur les réseaux sociaux](#) • [Volg ons op social media](#)

From: <@outlook.com>
Sent: mardi 4 juillet 2023 11:29
To: <@brucity.be>
Subject: FW: Aangifte camera + goedkeuring van gemeenteraad project Beurs

FYA

Van: <
Verzonden: woensdag 28 juni 2023 14:06
Aan: <@brucity.be>
CC: <f@brucity.be>; <@outlook.com>;
<@brucity.be>; <@brucity.be>
Onderwerp: Aangifte camera + goedkeuring van gemeenteraad project Beurs

Beste ,

De aangifte voor camerabewaking op publieke plaats en niet publieke plaats zou op de agenda van de gemeenteraad moeten besproken worden.

Het belangrijkste is dat de camera's op de openbare plaatsen aanbod komen .

Na positief advies kan ik dan aangifte doen bij BIZA.

Ik zal nu al het dossier opmaken en doorsturen naar Lokale Politie Brussel-HOOFDSTAD-Elsene.

Onze contactpersoon voor ons dossier zal Dhr. <@police.belgium.eu>.

Objet:

RE: Gestion cameras et traitement des images

From: i@brucity.be

Sent: mercredi 26 octobre 2022 16:49

To: k@brucity.be

Cc: i@outlook.com; i@brucity.be

Subject: Gestion cameras et traitement des images

Bonjour,

Bien qu'en congé cette semaine, ma charge de travail me contraint de prendre qqes heures pour avancer dans les descriptions de tâches et missions de l'UO OPP Brucity GTS et te contacte à ce sujet.

Dans ce cadre, je dois intégrer les tâches incombant au « responsable du traitement » des images filmées.

La loi caméra de 2007 prévoit pour les lieux ouverts (cameras situées à l'extérieur du Brucity)

Art. 5. § 1er. La décision d'installer une ou plusieurs caméras de surveillance [³ fixes]³ dans un lieu ouvert est prise par le responsable du traitement.

[³ Le responsable du traitement visé à l'alinéa 1er ne peut être qu'une autorité publique.]³

§ 2. [¹ La décision visée au § 1er est prise après avis positif du conseil communal de la commune où se situe le lieu.

Le conseil communal rend son avis après avoir consulté préalablement le chef de corps de la zone de police où se situe le lieu.]¹

[³ Lorsque le lieu ouvert concerné est une autoroute ou une autre voirie dont est responsable une autorité publique autre que la commune, l'avis positif du conseil communal de la commune où se situe le lieu n'est pas demandé. Seul le service de police concerné est consulté, préalablement à l'installation.]³

Peux-tu me dire / vérifier si cette décision a été prise à l'époque / me la communiquer le cas échéant ?
Si pas, nous devons le prévoir sans délai...

Bien à toi,



Project Manager BRUCITY - T.

i@brucity.be

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Patrimoine Public • Departement Openbaar Patrimonium

UO Cellule BRUCITY • OE Cel BRUCITY

Rue des Halles 4, B-1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, B-1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Objet:

RE: CEMPA - Dossier caméras - Place Rouppe 29

De : a@brucity.education>

Envoyé : lundi 15 janvier 2024 13:56

À : Service Juridique - Juridische Dienst <org.Aff.Jur@brucity.be>

Cc : @brucity.be>

Objet : CEMPA - Dossier caméras - Place Rouppe 29

Bonjour à vous,

Vous trouverez ci-joint les documents pour le projet de caméras du Cempa (Place Rouppe 29 à 1000 Bruxelles).:

Pourriez-vous passer ce dossier au conseil communal pour validation ?

Je joins les notes de synthèse et les plans des caméras au présent mail.

Les caméras sont indiquées avec un point noir et la direction avec des flèches rouges. N'hésitez pas à m'appeler si nécessaire. La caméra numéro 1 est une caméra extérieure nécessitant le passage au conseil communal.

En vous remerciant d'avance de me tenir au courant de la date de passage de ce dossier au conseil communal.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs • Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Rue des Halles 4 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

a@brucity.education

Objet:

RE: Demande Avis caméras Complexe Magnolias

De : [brucity.education](mailto:brucity.education@brucity.be)>

Envoyé : lundi 14 juin 2021 11:05

À : [@brucity.be](mailto:brucity.be)>

Cc : brucity.be>

Objet : Demande Avis caméras Complexe Magnolias

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Le complexe Magnolias souhaite installer des caméras en espace public.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet.

Merci de m'indiquer la personne qui sera en charge de ce dossier.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur -

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

brucity.education

Objet:

RE: Demande caméras espace public Robert Catteau site Allard

De : @brucity.education>

Envoyé : mardi 4 mai 2021 14:26

À : @brucity.be>

Cc : @brucity.be>

Objet : Demande caméras espace public Robert Catteau site Allard

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Le complexe Robert Catteau (situé Rue Ernest Allard 49 à 1000 Bruxelles souhaite installer des caméras en espace public afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet validée par notre SIPPT.

Merci de m'indiquer la personne qui sera en charge de ce dossier.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T.

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur
Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

@brucity.education

Objet:

RE: Demande Avis caméras Complexe Magnolias

De : [brucity.education](mailto:brucity.education@brucity.be)>

Envoyé : lundi 14 juin 2021 11:05

À : [@brucity.be](mailto:brucity.be)>

Cc : brucity.be>

Objet : Demande Avis caméras Complexe Magnolias

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Le complexe Magnolias souhaite installer des caméras en espace public.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet.

Merci de m'indiquer la personne qui sera en charge de ce dossier.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur -

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

brucity.education

Objet:

RE: Demande d'accord du Collège pour un projet de caméras pour le Lycée Jacqmain

De :

♥@brucity.education>

Envoyé : mardi 22 septembre 2020 15:59

À :

♥@brucity.be>

Cc : @brucity.be>

Objet : Demande d'accord du Collège pour un projet de caméras pour le Lycée Jacqmain

Importance : Haute

Bonjour

Pourrais-tu prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Le Lycée Émile Jacqmain (situé au sein du Parc Léopold) souhaite installer 6 caméras en espace public sur leurs bâtiments afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

En te remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à toi.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur -

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

ja@brucity.be

Attention : notre adresse email a changé de nom et s'appelle désormais brucity.education. Merci de bien vouloir remplacer dans votre carnet d'adresses les adresses @brunette.brucity.be par des adresses @brucity.education. Exception : Les adresses @he-ferrer.eu et @arba-esa.be ne sont pas concernées par cette notification.

Opgelet: ons e-mail adres is van naam veranderd en is nu brucity.education. Gelieve in uw adresboek de domeinnaam @brunette.brucity.be door @brucity.education te vervangen. Uitzondering : de adressen voor @he-ferrer.eu en @arba-esa.be zijn door deze notificatie niet betrokken.



MONT-DE-PIÉTÉ
BERG VAN
BARMHARTIGHEID

Mayenne

CABINET BOURGMESTRE	
ENTRE LE	17-11-2017
N°	
SORTIE LE	

Monsieur Philippe CLOSE
Bourgmestre
Hôtel de Ville - Grand Place

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13 novembre 2017

N/Réf. : EL/JDJ/27.165

Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous avons adressé en date du 06 septembre 2017 une délibération relative à la modernisation de notre système de vidéo surveillance ainsi qu'un plan de localisation. Conformément à la loi ces plans doivent être soumis à l'approbation du Conseil communal sur avis du chef de corps de la zone de police.

Nous ne sommes aujourd'hui pas informés des suites réservées à ce courrier et il nous serait agréable de pouvoir disposer de cette information notamment en vue de la transmettre à la Commission de Protection de la Vie Privé.

L'évolution de la menace qui pèse sur l'institution et les problèmes de vol domestique que le Mont-de-Piété a connu en 2015 ont conduit le Conseil à confier à la firme Expertise & Security Consultants SPRL la mission de réaliser un audit en matière de sécurité portant sur les aspects techniques procéduraux et humains.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'audit en date du 13 avril 2016. Entre autres mesures, il a donc été décidé de repositionner et de moderniser le réseau CCTV.

En sa séance du 06 septembre 2017, notre Conseil d'Administration a considéré que le placement de caméras est nécessaire à la défense des intérêts vitaux du Mont-de-Piété et qu'au regard des enjeux de protection des personnes et des biens confiés le dispositif mis en place est adéquat et proportionné.

La modernisation des caméras consiste en la transformation aujourd'hui en très grande partie analogique par des caméras IP/IR de différents types :

- **La caméra standard : Caméra IP IR à dôme fixe, format H.264 et MJPEG. Elle intègre la détection de mouvement et un objectif motorisé. Résolution : 2MP et ont une portée de 30 mètres. Elles sont protégées contre le vandalisme.**
- **La caméra IP-IR 4K, format H.264 et MJPEG, beaucoup plus précise sera localisée dans la salle d'exposition des gages. Résolution : 8 MP (4K), Angle de vue (H x V) : Grand angle : 110° x 80°; Elles sont protégées contre le vandalisme.**

./....

- *La Caméra IP-IR 360° est également placée en salle d'expo et en salle des coffres. Elle est placée au plafond. Un logiciel interne à la caméra permet l'affichage du champ de vision sans déformation. Elles sont protégées contre le vandalisme.*
- *La caméra thermique est placée sur les toitures plates accessibles elle permet la surveillance dans l'obscurité complète, avec un léger brouillard ou une légère fumée et convient tout particulièrement pour une utilisation avec capteurs vidéo ou pour la sécurisation de zones périphériques des deux toitures à surveiller. Elles sont protégées contre le vandalisme.*
- *La caméra dôme motorisée est destinée à la surveillance du stockage robotisé. L'objectif est à zoom motorisé X30 et la détection de mouvement est intégrée Résolutions : Full HD, 720p, SVGA.*

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous demandons de garantir aux informations jointes la confidentialité la plus grande possible, dans le respect bien entendu du légitime contrôle démocratique de ces dispositifs.

La loi opère une distinction entre

- Les lieux ouverts : l'espace public en plein air ; pour le Mont-de-Piété, les caméras placées en voirie pour surveiller les abords de l'institution. La décision d'installation de ces caméras est prise par le CA sur avis favorable du Conseil communal, après consultation du chef de corps de la zone de police. Au plus tard, un jour avant la mise en service des caméras via un formulaire standard, la décision est transmise à la Commission de Protection de la Vie Privée et au Chef de corps de la zone. **Les caméras de cette catégorie sont reprises en vert sur les plans.** Les services de la zone de police auront accès aux images de ces caméras en temps réel via un VPN.
- Les lieux fermés accessibles au public : les lieux publics couverts ; pour le Mont-de-Piété, les caméras placées dans le passage carrossable, en salle des guichets, en salle d'expo et de vente, dans le passage cocher et dans les salles d'exposition des écuries. La décision d'installation de ces caméras est prise par le CA. Au plus tard, un jour avant la mise en service des caméras via un formulaire standard, la décision est transmise à la Commission de Protection de la Vie Privée et au Chef de corps de la zone. **Les caméras de cette catégorie sont en orange sur les plans.**
- Les lieux fermés non accessibles au public ; pour le Mont-de-Piété, le jardin et les et les espaces de travail et de stockage. La décision d'installation de ces caméras est prise par le CA. Au plus tard, un jour avant la mise en service des caméras via un formulaire standard, la décision est transmise à la Commission de Protection de la Vie Privée et au Chef de corps de la zone. **Les caméras de cette catégorie sont en rouge sur les plans.**

../....

Le balisage des lieux par les pictogrammes réglementaires sera effectué dans les jours qui viennent. La localisation des pictogrammes est signalée sur les plans.

Le responsable du traitement des images est au niveau du Mont-de-Piété :

- Le Conseil d'Administration pour ce qui relève de la prise de décision de placement de caméras et de la définition des finalités du dispositif
- Le Directeur général assisté des deux correspondantes sécurité et du personnel de gardiennage pour la mise en œuvre pratique des dispositions décidées par le Conseil d'Administration et pour ce qui relève du respect de la législation.

Ces personnes prennent toutes les mesures de précaution nécessaires pour éviter que des personnes non autorisées n'aient accès aux images et sont tenues au devoir de discrétion en ce qui concerne les données personnelles fournies par les images.

Le cadre de contrainte dans lequel s'exerce leur mission est communiqué aux agents internes de l'institution et aux responsables de la firme de gardiennage et du centre de télésurveillance qui le signent pour accord.

Le Directeur général ou la personne agissant sous son autorité doit transmettre les images aux services de police ou aux autorités judiciaires s'il constate des faits pouvant être constitutifs d'infraction ou de nuisances et que les images peuvent contribuer à faire la preuve de ces faits ou à en identifier les auteurs. Il doit également répondre favorablement aux demandes des services de police si ceux-ci les réclament dans le cadre de leurs missions de police administrative ou judiciaire. Dans le cas d'un lieu fermé non accessible au public, le Directeur général ou la personne agissant sous son autorité peut exiger la production d'un mandat judiciaire. Aucun autre destinataire tiers des images n'est autorisé.

Pour le Mont-de-Piété, ces personnes sont :

- Etienne LAMBERT, Directeur général, NN 65-06.05-149.41
- Jenny DE JONGE, Correspondante sécurité, NN 55-12.12-002.04
- Pascale VANHOLME, Correspondante sécurité adjointe, NN 65.07.26-370.70

Ces caméras placées sur les lieux de travail sont destinées à protéger les biens de l'entreprise et la sécurité des biens et des personnes. Leur placement a reçu un avis favorable des organisations syndicales dans le cadre de notre COCOBA sur base de l'engagement pris que le dispositif ne sera en aucun cas pour contrôler le processus de production ou le travail des agents.

L'enregistrement d'images n'est autorisé que dans le but de réunir la preuve de nuisances ou de faits constitutifs d'infraction ou générateurs de dommages, de rechercher et d'identifier les auteurs des faits, les perturbateurs de l'ordre public, les témoins ou les victimes.

La notification payante de la décision d'installation des caméras mentionne :

1° comme date de transmission des données à la Ville et au chef de zone : le 06 septembre 2017

2° comme responsable du traitement des données : le Mont-de-Piété de la Ville de Bruxelles représenté par son Directeur général, 21 rue Saint Ghislain, 1000 Bruxelles

3° la liste des caméras avec leurs caractéristiques techniques et le type de lieu contrôlé. Il s'agit :

- De caméras IP/IR avec zoom et focus télécommandable de 2 MP (encadré mauve)

- De caméras IP/IR à dôme motorisé, zoom X30 360°, stockage robotisé, (couleur taupe)

- De caméras IP/IR 4K avec détecteur de mouvement de 8MP sise en salle d'expo (encadré bordeaux)

- De caméras IP/IR 360° avec zoom et focus télécommandable de 5 MP (encadré jaune)

- De caméras thermiques en zone de toiture zoomX4 sur les deux toitures plates accessibles (encadré turquoise)

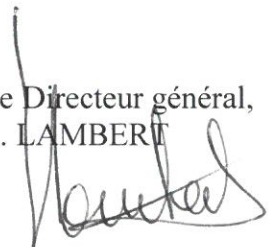
4° l'emplacement des pictogrammes de signalisation, repris sur plan

5° le fait que les données, en dehors de celles qui sont conservées en raison de constat ou de suspicion de faits délictueux transmis aux autorités, sont effacées après 1 mois

Nous vous remercions de la suite réservée à ce dossier.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, de croire en l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général,
E. LAMBERT



Objet:

RE: Demande Avis caméras Institut Paul Henri Spaak Rue Alfred Stevens 20 à Laeken

De : @brucity.education>

Envoyé : vendredi 15 avril 2022 09:22

À : @brucity.be>

Cc : @brucity.be>

Objet : Demande Avis caméras Institut Paul Henri Spaak Rue Alfred Stevens 20 à Laeken

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge la demande suivante et la soumettre à l'approbation du conseil communal ?

L'Institut Paul Henri Spaak souhaite installer deux caméras en espace public ainsi que des caméras intérieures.

Je joins le plan d'implantation des caméras ainsi que la note de synthèse à ce sujet.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur -

— @brucity.education

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Objet:

RE: Re : Tr : Caméra police square Léopold : autorisation préalable du conseil communal ou (urgence) du BGM

Van: ZPZ.PolBru.CC [mailto:ZPZ.PolBru.CC@police.belgium.eu]

Verzonden: lundi 25 novembre 2019 15:17

Aan: @brucity.be>;

@brucity.be>

CC: C @police.belgium.eu>

< @police.belgium.eu>;

@police.belgium.eu>;

< @police.belgium.eu>

Onderwerp: Caméra police square Léopold : autorisation préalable du conseil communal ou (urgence) du BGM

Monsieur le Bourgmestre,

Madame la Cheffe de cabinet,

L'installation et l'utilisation d'une ou plusieurs caméra(s) de police fixée(s) pour un temps limité dans l'aire du square Léopold à Laeken devrait être de nature à lutter plus efficacement contre les nuisances récurrentes qui y sont constatées en permettant notamment de prévenir et de constater des délits tels que les dépôts clandestins et les débuts d'incendie qui surviennent lorsque le feu y est bouté.

La loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, qui règle la matière des caméras policières, soumet l'installation et l'utilisation d'une caméra de police dans un lieu ouvert (= tout lieu non délimité par une enceinte et accessible librement au public) à l'autorisation préalable de principe du conseil communal lorsque la caméra est celle d'une zone de police (article 25/4 §1er de la loi).

En cas d'urgence motivée néanmoins, la loi prévoit qu'une autorisation orale peut être donnée par l'autorité compétente qui, dans le cas d'une zone de police, peut être représentée par le bourgmestre. Cette autorisation orale est par la suite confirmée par écrit par l'autorité compétente dans les plus brefs délais (article 25/4 § 3 de la loi).

Les nuisances constatées actuellement au square Léopold à Laeken, par le climat d'insécurité et les risques qu'elles engendrent, créent une situation d'urgence qui me conduit à solliciter votre autorisation orale, à confirmer ensuite par le conseil communal, pour le placement d'une ou plusieurs caméra(s) policière(s) fixe(s) temporaire(s) dans et/ou aux abords du square Léopold à Laeken en vue de lutter contre les délits et les incivilités qui s'y commettent de manière répétée.

Avec l'assurance de ma considération distinguée.

le 1er commissaire divisionnaire de police,
Chef de Corps,

Als u niet de beoogde ontvanger van deze email bent, lees onze [disclaimer](#).

Si vous n'êtes pas destinataire du présent email, lisez notre [disclaimer](#).

Wenn Sie nicht der beabsichtigte Empfänger dieser email sind, lesen Sie unseren [disclaimer](#).

If you aren't the intended recipient of this email, read our [disclaimer](#).

Objet:

RE: Demande caméras espace public 3 écoles IP CP Vlaesendael (Fleuristes) +
Complexe Max 2 (Athénée + primaire extension dossier en cours) + HEFF Terre-
Neuve

De :

@brucity.education>

Envoyé : lundi 11 juillet 2022 08:44

À :

@brucity.be>

Cc : @brucity.be>

@brucity.be>

Objet : Demande caméras espace public 3 écoles IP CP Vlaesendael (Fleuristes) + Complexe Max 2 (Athénée +
primaire extension dossier en cours) + HEFF Terre-Neuve

Importance : Haute

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge les demandes suivantes et les soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Les 3 écoles ci-dessous souhaitent installer des caméras en espace public afin de renforcer la surveillance des biens
et des personnes.

1. CP Vlaesendael (Rue des Fleuristes 24 à 1000 Bruxelles)
2. Complexe Max (Athénée Max et primaire Max Gravelines et Charles Quint à 1000 Bruxelles)
3. HEFF (Implantation Terre Neuve Rue de Terre-Neuve 116 à 1000 Bruxelles)

Je joins les plans d'implantation des caméras ainsi que les notes de synthèse.

Merci de m'indiquer la personne qui sera en charge de ce dossier.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur - T. +

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

@brucity.education

Objet:

RE: Demande caméras espace public 3 écoles IP

De : [redacted]@brucity.education>

Envoyé : mardi 28 juin 2022 10:59

À : [redacted]@brucity.be>

Cc : [redacted]@brucity.be>

Objet : Demande caméras espace public 3 écoles IP

Importance : Haute

Bonjour à vous,

Pourriez-vous prendre en charge les demandes suivantes et les soumettre à l'approbation du conseil communal ?

Les 3 écoles ci-dessous souhaitent installer des caméras en espace public afin de renforcer la surveillance des biens et des personnes.

1. Athénée Marguerite Yourcenar + Académie des Arts : Rue Claessens 10 à 1020 Laeken
2. Service Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) : Avenue de l'Héliport 19 à 1000 Bruxelles
3. Institut Paul Henri Spaak (IPHS): Rue Alfred Stevens 20 à 1020 Laeken

Je joins les plans d'implantation des caméras ainsi que les notes de synthèse à ce sujet validée par notre SIPPT.

Merci de m'indiquer la personne qui sera en charge de ce dossier.

En vous remerciant d'avance pour le suivi de cette demande.

Bien à vous.



Conseiller adjoint • Adjunct adviseur •

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Instruction publique • Openbaar onderwijs Cellule Administration générale • Cel Algemene bestuur

Boulevard Anspach 6 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

[redacted]@brucity.education